

PIAS SIS

Année : 2021

(Partage d'informations accident en service rédigé par un SIS sur la base de son analyse interne)

Accident de circulation d'un sapeur-pompier volontaire

Mots clefs

Risque routier-Accident de trajet appel BIP

Rappel sommaire des faits

Date de l'accident : XX/08/2020

Heure : 17h41

Cadre espace-temps et contexte :

Accident survenu : de jour

Météo : sec / ensoleillé / forte chaleur / soleil latéral

Circonstances :

Trajet ou déplacement opérationnel : appel au bip / domicile. Trajet habituel pour se rendre au CS : 6,6km.

Intervention : SR : Camion contre 2 VL

Résumé des faits :

En se rendant au centre de secours avec une moto d'une cylindrée de 750 cm³, sur une section de route en pleine ligne droite, le sapeur-pompier volontaire a, après avoir freiné sur environ 7 m, percuté de plein fouet une VL qui virait à gauche en coupant une ligne continue. La VL n'a pas pris la voie de droite permettant de traverser la chaussée. La collision a eu lieu sur le côté gauche de la voiture. Le SPV a été projeté dans un premier temps sur le toit de la voiture puis dans un deuxième temps il a été projeté sur le bas-côté de la chaussée à une douzaine de mètre du choc initial. La moto a été projetée sur le toit de la voiture, et a fini sa trajectoire à environ une quinzaine de mètre du choc initial.

Autres renseignements :

Équipement : TSI + blouson et casque de moto sans gant.

Permis moto délivré le 5 septembre 2007-Pratique régulière de ce type de moto depuis l'obtention du permis, moto bien entretenue ;

SPV depuis le 1^{er} février 2006 ancien JSP ;

Après changement d'affectation faible sollicitation opérationnelle. 3^{ème} intervention de la journée (2 VSAV+VSR) et 4^{ème} intervention depuis le 18 juillet avec consignes au CIS de l'appeler par téléphone depuis le début de la semaine 32 pour l'alerter suite à des dysfonctionnements de son RIA.

Illustrations



Conséquences

Bilan humain

Interne au service : 1 blessé SPV polytraumatisé (fracture épaule droite, fractures multiples des côtes droites et gauches, 2 pneumothorax, fracture 2ème cervicale).
Nombre de jours d'arrêts total connu au 28/06/2021 : 336 et 3 mois de mi-temps thérapeutique

Extérieur au service :
Conductrice indemne

Bilan matériel

Interne au service : sans objet

Extérieur au service :

VL tiers + moto SPV + Casque du SPV fendu



Analyse

Fait(s) générateur(s) le(s) plus probable(s)

-VL tiers virait à gauche coupant une ligne continue

-SPV doublait une file de voiture en empruntant la voie de gauche et en franchissant une ligne blanche continue

Facteurs	Aggravants ou défavorables	Atténuants ou favorables
Humains	Pression psychologique du SPV sur son temps d'arrivée au CS (départ différé par rapport aux collègues du fait d'un problème de BIP + circulation dense) Franchissement de la ligne continue en doublant la file de voiture à l'arrêt	Équipement vestimentaires de sécurité du motard sauf les gants Bonne condition physique de l'agent atténuant la gravité des blessures et favorisant la récupération suite à blessures
Organisationnels	Alerte par téléphone	Trajet domicile/CIS adapté au délai de rassemblement des personnels fixé à 10 mn
Techniques	Non déclenchement du récepteur individuel d'alerte	
Environnementaux	Circulation dense Faute d'un tiers	Chaussée sèche Atterrissage du SPV sur l'accotement herbeux

Réaction(s) immédiate(s)

Prise en charge par le SSSM ;

Echanges à chaud sur l'accident avec les collègues ayant porté secours avec proposition d'accompagnement psychologique s'ils en avaient ressenti le besoin ;

Déclenchement de l'enquête accident avec le groupe enquête accident du SDIS.

Mesures de prévention

1. Sensibilisation/ Information/Prise en compte du risque :

a) Rappeler l'obligation de respecter le code de la route, les dispositions du règlement intérieur et les mesures de prévention du plan de prévention du risque routier. En particulier lorsque le sapeur-pompier se rend dans son centre pour partir en intervention ;

b) Porter les équipements vestimentaires de sécurité du motard (déplacement en moto) ;

c) Insister sur l'importance d'une bonne condition physique qui est un facteur atténuant lors d'une atteinte corporelle et qui favorise le retour post-traumatique ;

d) Rappeler la nécessité d'entretenir son véhicule personnel ;

e) Faire témoigner le ou les agents, victime d'accident routier avec des atteintes corporelles, dans le cadre des journées d'accueil des nouveaux arrivants pour les sensibiliser au risque routier ou d'autres séquences de sensibilisation ;

f) Communiquer sur l'implication du SSSM, de la hiérarchie dans le suivi individuel des victimes d'accident de la route et sur l'importance d'un échange avec la psychologue si nécessaire.

2. Technique : Veiller au bon fonctionnement du récepteur individuel d'alerte par rapport à la localisation du domicile de l'agent au moment de l'affectation au CS.

3. Organisationnelle : Dans le cadre de la procédure de recrutement faire figurer dans la fiche d'évaluation du candidat une rubrique « mobilisation du candidat » attestant de la validité de l'essai d'un récepteur individuel d'alerte. Ce point viendrait compléter les renseignements relatifs au temps de mobilisation du candidat.

